

CSE, CSSCT : formation des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail

-Référence: **DTRS-3**

-Durée: **3 Jours (21 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Maîtriser les rôles et attributions du CSE et / ou de la CSSCT dans le cadre de ses missions santé, sécurité et conditions de travail.
- S'approprier les méthodes et outils pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Devenir un acteur incontournable de la prévention.

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Cette formation s'adresse à tout membre du CSE amené à traiter des problématiques de sécurité et conditions de travail au sein des entreprises de plus de 11 salariés. Membre de la commission santé et sécurité et conditions de travail (CSSCT).

Programme

- **En amont du présentiel**
 - Un autodiagnostic.
- **Cerner les missions du**
 - CSE/CSSCT sur la santé, sécurité et conditions de travail Rôle du CSE en prévention des risques professionnels.
 - Rôles des membres de la CSSCT.
 - Information et consultation.
 - Mise en situation Quiz sur les règles d'information consultation du CSE.
- **S'approprier le fonctionnement et les moyens du**
 - CSE Réunions obligatoires sur la santé et sécurité au travail.
 - Moyens mis à disposition. Droits d'alerte et recours à l'expertise.

Programme

- Protection des élus.
- Mise en situation Cas pratique sur l'utilisation des moyens et le droit d'alerte.
- **Identifier les obligations et les responsabilités**
 - Prévention et responsabilités des différents acteurs.
 - Se repérer dans les textes.
 - Mise en situation Quiz sur les obligations en matière de santé et de sécurité en entreprise.
- **Collaborer avec les acteurs de la santé au travail**
 - Inspecteur du travail, services de santé au travail, CRAMIF/CARSAT, ANACT, INRS...
 - Mise en situation En sous-groupe : identifier les moyens de communiquer les actions du CSE.
- **Identifier les risques et améliorer les conditions de travail**
 - Aménagements, personne accidentée ou en situation de handicap. TMS, RPS...
 - Moyens et actions de prévention : grilles d'inspection, enquêtes...
 - Mise en situation Mise en situation : construire une grille d'inspection.
- **Après le présentiel, mise en œuvre en situation de travail**
 - Un conseil chaque semaine pendant 7 semaines pour appliquer votre plan d'actions.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc